

Compte-rendu du Conseil Municipal

Vendredi 16 mars 2012

Membres présents : MM/Mmes Louvet, Claux, Escande, Mayeur, Osselin, Mercier, Charnotet, Ruggeri, Ténart, Guidet, Seret, Baril, Mouret, Renault,

Absent excusé : M. Ruggeri

Secrétaire de séance : M. Claux

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Rappel ordre du jour :

BUDGET (commune - ccas – eau)

- Approbation du Compte Administratif
- Approbation du Compte de Gestion
- Affectation du résultat
- Vote du budget Primitif

DELIBERATION

- Travaux Château d'eau
- Augmentation O.M.

QUESTION DIVERSES

BUDGET (commune - ccas – eau)

Approbation du Compte Administratif (Commune – CCAS – Eau et Assainissement)
--

Après lecture par les Commissions financières et Travaux, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Compte administratif 2011 selon les règles en vigueur.

Approbation du Compte de Gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 (Commune, CCAS, Eau et assainissement) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'états des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2011 au 31/12/2011,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Commune :

Après avoir entendu le compte administratif de la commune de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats CA 2010	Virement à la Si	Résultat de l'exercice 11	Restes à réaliser 11	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-131 782,49 €		89 683.09 €	29 728.43 €	-29 728.43 €	-71 827.83 €
FONCT	239 044,16 €		55 751.80 €			294 795.96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	294 795.96 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	71 827.83 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	200 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	22 968.13 €
Total affecté au c/1068	271 827.83 €

CCAS :

Après avoir entendu le compte administratif du CCAS de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats CA 2010	Virement à la Si	Résultat de l'exercice 11	Restes à réaliser 11	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST			-240.00 €			-240.00 €
FONCT	12 469.17 €		-2 913.10 €			9 556.07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	9 556.07 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	240.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	6 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 316.07 €
Total affecté au c/1068	6 240.00 €

Vote du Budget Primitif : (Commune – CCAS – Eau et assainissement) :

A l'unanimité, chaque membre présent au Conseil Municipal a voté et signé les budgets principaux et annexes de la commune de Lachelle.

Travaux Château d'eau

Une délibération doit être prise pour la demande subvention. Celle-ci doit faire apparaître le montant du projet, son financement et la sollicitation financière faite au département.

Augmentation Ordures Ménagères

La Municipalité de Lachelle a voté, à l'unanimité, une augmentation du prix des ordures ménagères. La redevance des Ordures ménagères s'élèvera donc à 65 € par habitants.

Questions Diverses

M. Louvet :

- TPL est en attente de gaz de France pour continuer les travaux car ceux-ci ne sont pas habilités à faire les branchements. Des travaux de réfection sont néanmoins prévus pour reboucher les trous formés sur la voirie du village.

M. Claux :

- Propose trois devis pour l'abattage des peupliers. M Pihen Gaël est retenu pour ce travail. Un arrêté sera pris afin de fermer la route durant l'abattage des arbres.

Mme Osselin :

- Signale que le lampadaire de sa rue ne fonctionne pas et qu'il serait bien de faire le tour du village pour remettre en état toutes les lumières.

M. Escande :

- Signale un trou Route de Calfeux. Il faudra prévenir la compiégnnoise des travaux pour reboucher ce trou.

- Signale qu'il y a un néon à changer dans la salle des sports et que le nettoyage de la salle et du chauffage sont nécessaires.

- Demande s'il serait possible d'installer un chauffage dans l'église. Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas prioritaire pour le moment.

M. Mayeur :

- Demande à ce qu'un planning des permanences pour les élections soit fait au plus vite afin de s'inscrire au plus vite. Stéphanie se charge de le faire et de le transférer par mail dans la semaine.

M. Charnotet :

- Présente sa réunion au SIVOC du 8 mars 2012. Le budget du SIVOC a été voté.

- Signale également qu'un lampadaire rue de Monelieu est défectueux.

M. Renault :

- Raconte qu'il a regardé une émission sur la qualité de l'eau et souhaiterait connaître exactement quels types d'analyses effectuées l'ARS dans la vérification de notre eau. Plus précisément, savons-nous si on utilise des sels d'aluminium dans l'eau potable. Question qui sera relayée au personnel venant faire les relevés de l'eau.

Mme Ténart :

- Explique que la Commission Fêtes et Cérémonies s'est réunie. Plusieurs manifestations seront à l'honneur cette année :

- La Lachelloise le 29/04/2012
- La fête de la Musique les 22 et 23 /06/2012
- le 14 juillet.

M. Guidet :

- Interpelle aussi sur l'éclairage de la Commune et insiste sur le faite que le village n'est pas « joli » avec toutes ces lumières différentes et qui ne fonctionnent pas.

M. Baril :

- S'interroge sur la manière de faire savoir à l'ensemble de nos administrés les avis de décès qui ne sont pas toujours bien relayés. Monsieur le Maire lui répond que seule la presse est habilitée à faire connaître ce genre d'avis avec accord de la famille.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance,

Bernard CLAUX



le Maire,

Pascal SERET

